

QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES tenue au centre administratif de la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le lundi 19 juin 2017 à 19h00.

SONT PRÉSENTS : les commissaires monsieur Tony Desjardins, vice-président, madame Léona Boudreau, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry, monsieur André Thériault, monsieur Henry Bond, monsieur Jean-Yves Richard et les commissaires-parents, madame Sonia Richard, madame Gina Boudreau et madame Chantale Tanguay.

SONT AUSSI PRÉSENTS : le directeur général monsieur Marius Richard, le directeur des services financiers monsieur Daniel Vigneault.

SONT ABSENTS : le commissaire monsieur Jean Parisée, président et le directeur des services de l'enseignement monsieur Mario Cyr.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2,1 Acceptation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2017
 - 2,2 Acceptation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 29 mai 2017
 - 2,3 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 3,1 Paramètres initiaux 2017-2018
 - 3,2 Signature de l'entente entre la Commission scolaire du Littoral et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte Nord - Matériel villages branchés
 - 3,3 Informations
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 4,1 Mécanismes de gestion financière et de contrôle des effectifs scolaires FGA 2017-2018
 - 4,2 Nomination d'un commissaire au comité culturel de la commission scolaire
 - 4,3 Informations
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 5,1 Postes à combler
 - 5,2 Informations
6. **DIRECTION DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU TRANSPORT**
 - 6,1 Amendement résolution CC-3136-2017
 - 6,2 Nomination du vérificateur externe
 - 6,3 Assurances complémentaires 2017-2018
 - 6,4 Renouvellement du contrat du transport scolaire
 - 6,5 Acceptation du plus bas soumissionnaire conforme pour le projet «Resurfaçage des terrains de tennis et basket-ball de l'école Monseigneur-Labrie»
 - 6,6 Acceptation plus bas soumissionnaire projet «Construction d'un mini-terrain de soccer à l'école Saint-François-d'Assise»

6,7 Acceptation plus bas soumissionnaire projet «Construction d'un mini-terrain de soccer à l'école Lestrat»

6,8 Informations

7. **AFFAIRES DIVERSES**

7,1 _____

7,2 _____

7,3 _____

8. **POINTS DES COMMISSAIRES**

9. Correspondance

10. Questions des membres

11. Questions de l'assemblée

12. Levée de la réunion

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 22 MAI 2017****Résolution No. CC-3178-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2017 soit accepté tel qu'il apparaît au livre des délibérations.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017****Résolution No. CC-3179-2017**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Réjeanne Landry et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2017 soit accepté tel qu'il apparaît au livre des délibérations.

**SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LA CSL
ET LA CSMCN – MATÉRIEL VILLAGES BRANCHÉS****Résolution No. CC-3180-2017**

Considérant que le Gouvernement du Québec a demandé à la Commission scolaire du Littoral et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord de s'unir à titre de partenaires pour faire ensemble une seule demande de financement au programme Villages branchés pour leurs deux réseaux respectifs;

Considérant que ce partenariat des deux commissions scolaires a permis d'obtenir un financement hors-norme du programme Villages branchés, soit une contribution gouvernementale de 90% au lieu de 66.66%, et ce, pour le meilleur bénéfice des deux commissions scolaires;

Considérant que la Commission scolaire du Littoral et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord sont partenaires dans le déploiement d'un réseau "Villages branchés" à large bande sur le territoire de la Minganie;

Considérant que la Commission scolaire du Littoral et la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord ont convenu de condition de partage des coûts de déploiement et d'exploitation de ce réseau,

Considérant que la Commission scolaire la Moyenne-Côte-Nord a souvent représenté la Commission scolaire du Littoral auprès des autres partenaires au projet Villages branchés;

Considérant que la Commission scolaire du Littoral doit traverser le territoire de la Commission scolaire la Moyenne-Côte-Nord pour relier ses écoles situées sur la Basse-Côte-Nord à son centre administratif à Sept-Îles (Tête du réseau);

Considérant que la participation de la Commission scolaire du Littoral a facilité la justification d'un lien entre Rivière-au-Tonnerre et Sept-Îles, permettant ainsi à la Commission scolaire la Moyenne-Côte-Nord d'y avoir un possible point de jonction à Sept-Îles;

Considérant que la Commission scolaire du Littoral doit héberger certains équipements de télécommunication pour exploiter son réseau et relier ses écoles sur la Basse-Côte-Nord;

Considérant qu' il convient de confirmer les intentions des parties manifestées lors du développement de ce réseau et de l'établissement des règles de partage;

Il est convenu que :

1. La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord et la Commission scolaire du Littoral désirent continuer à collaborer pour la durée de vie de ce réseau.
2. La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord accepte
 - a) d'héberger dans ses écoles identifiées à l'annexe A de la présente entente le matériel de télécommunication de la Commission scolaire du Littoral;
 - b) de fournir l'alimentation électrique requise;
 - c) de relier ces équipements dans les UPS disponibles dans chacun des sites;
 - d) de prendre soin des équipements de la Commission scolaire du Littoral avec les mêmes conditions et soins comme son propre matériel;
 - e) de faciliter l'accès à ses locaux lorsque requis.
3. La Commission scolaire du Littoral accepte :
 - a) de fournir le matériel requis;
 - b) de les installer selon les instructions fournies par la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord;
 - c) de gérer à distance les configurations et la programmation de son matériel localisé en Minganie;
 - d) de coordonner d'avance avec la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord l'accès aux écoles identifiées à l'annexe A pour un entretien du matériel de la Commission scolaire du Littoral et d'attendre son accord.
4. Il est convenu que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord n'a aucune responsabilité administrative ou financière sur la gestion, l'exploitation et l'entretien du matériel de la Commission scolaire du Littoral.
5. Étant donné la participation financière de la Commission scolaire du Littoral au déploiement et à l'exploitation du réseau en Minganie, les services d'hébergement offerts par la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord à la Commission scolaire du Littoral sont sans frais pour la durée du réseau Villages branchés des deux commissions scolaires, sauf lorsque du personnel de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord sera requis pour l'accès aux locaux ou pour des entretiens de plus d'une heure du matériel.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, à signer l'entente entre la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord la Commission scolaire du Littoral concernant le matériel de villages branchés hébergé dans les locaux de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord.

**MÉCANISMES DE GESTION FINANCIÈRE ET DE
CONTRÔLE DES EFFECTIFS SCOLAIRES FGA 2017-2018**

Résolution No. CC-3181-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord adopte la politique des procédures de contrôle des effectifs scolaires en formation générale des adultes 2017-2018, et ce, telle qu'elle apparaît en annexe, le tout en conformité avec les exigences du MÉES.

**NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AU COMITÉ
CULTUREL DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Résolution No. CC-3182-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la commissaire madame Léona Boudreau soit nommé(e) comme représentant(e) sur le comité culturel de la Commission scolaire.

AMENDEMENT RÉSOLUTION CC-3136-2017

Résolution No. CC-3183-2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Léona Boudreau et résolu unanimement d'amender la résolution CC-3136-2017 en ajoutant le nom du soumissionnaire ainsi que le montant du contrat alloué soit:

Entrepreneur : Constructions M-Tech inc.
Montant : 289 500,00\$ + taxes

Ouverture des soumissions le 23 mai 2017.

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR INTERNE

Résolution No. CC-3184-2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantale Tanguay et résolu unanimement de reconduire pour l'année 2017-2018 aux mêmes conditions, les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. vérificateurs.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES 2017-2018

Résolution No. CC-3185-2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Gina Boudreau et résolu unanimement de reconduire avec les assurances Aon Parizeau notre programme d'assurances de dommages au même montant soit 22 493,00 \$ plus la taxe de 9%.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU TRANSPORT SCOLAIRE

Résolution No. CC-3186-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement de signer le contrat de transport scolaire avec l'entreprise «Autobus du Fer», et ce, pour une période de trois ans plus deux années d'option.

72 passagers : (montant de l'année 2016-2017) + IPC (1,43%)

19 passagers : (montant de l'année 2016-2017) + IPC (1,43%)

**ACCEPTATION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME
POUR LE PROJET «RESURFAÇAGE DES TERRAINS DE TENNIS
ET DE BASKET-BALL DE L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE»**

Résolution No. CC-3187-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur André Thériault et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Resurfaçage des terrains de tennis et de basket-ball à l'école Monseigneur-Labrie» soit :

Entrepreneur : Tennis Mapa inc.
Montant : 36 500,00\$ + taxes

**ACCEPTATION PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE PROJET «CONSTRUCTION
D'UN MINI-TERRAIN DE SOCCER À L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE»**

Résolution No. CC-3188-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Construction d'un mini-terrain de soccer à l'école Saint-François-d'Assise» soit :

Entrepreneur : L'équipe Rochon inc.
Montant : 68 315,00\$ + taxes

Ouverture des soumissions le 14 juin 2017.

**ACCEPTATION PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE PROJET
«CONSTRUCTION D'UN MINI-TERRAIN DE SOCCER À L'ÉCOLE LESTRAT»**

Résolution No. CC-3189-2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sonia Richard et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur général, monsieur Marius Richard, et le président, monsieur Jean Parisée, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la soumission suivante : «Construction d'un mini-terrain de soccer à l'école Lestrat» soit :

Entrepreneur : L'équipe Rochon inc.

Montant : 65 975,00\$ + taxes

Ouverture des soumissions le 14 juin 2017.

INFORMATIONS

3.1 Monsieur Marius Richard informe les membres du conseil que les paramètres initiaux devraient être reçus à la fin juin. La rencontre pour l'approbation du budget aura lieu le 4 juillet à 19h00.

5.1 Monsieur Marius Richard fait état des postes à combler et des entrevues à venir. Nomination d'un commissaire pour chaque entrevue.

6.8 Monsieur Daniel Vigneault fait état des travaux qui se réaliseront durant la période estivale.

Mention pour féliciter et remercier monsieur Daniel Vigneault et son équipe des ressources matérielles pour l'excellent travail et les beaux résultats.

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe le conseil des commissaires de la correspondance suivante :

- Demande de commandite de l'Oasis du Bel Âge
- Demande de commandite du comité des loisirs de Rivière-Saint-Jean
- Lettre du MEES, confirmant une aide financière dans le cadre de la mesure «Ajout de gymnases».

LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution No. CC-3190-2017

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19h27.

Jean Parisée, président

Mario Cyr, secrétaire général